



Syndicat National de l'Environnement

## Parcs nationaux Français, l'équation impossible.

Le gouvernement leur impose de choisir  
l'abandon d'une politique de préservation  
ou l'enterrement de la loi de 2006.

Derrière un affichage de création de nouveaux parcs nationaux comme cadeau de Noël du ministre d'Etat Jean Louis Borloo, la réalité des chiffres est bien plus sombre.

Source : <http://www.performance-publique.gouv.fr/farandole/2011/pap/html/DBGPGMOPERATEURPGM113.htm>

*Un parc national est un espace à caractère en grande partie exceptionnel, du fait d'une combinaison unique au niveau national ou international entre géologie, diversité biologique, activités humaines et paysages, soit entre nature et culture. Sur cet espace, l'Etat met en place une organisation visant à l'excellence dans la préservation et la gestion, en créant notamment un établissement public chargé du parc. Au même titre que les grands équipements culturels les plus prestigieux, ces espaces et les modes de gestion peu artificialisants qu'ils ont suscités participent à l'identité culturelle de la nation et incarnent une part du génie national.*

...

*La réforme des parcs nationaux intervenue en 2006 (loi du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels régionaux et aux parcs naturels marins) renforce la protection des cœurs de parcs nationaux ainsi que l'ancrage des parcs dans leur environnement immédiat, via une charte.*

...

*Dans le cadre des engagements du Grenelle de l'environnement, trois projets de parcs nationaux sont en cours :*

- *le projet de parc national méditerranéen, sur le site emblématique des Calanques dont le projet final est en cours d'élaboration en vue d'une création effective à la fin de l'année 2011 ;*
- *le projet de parc national forestier feuillu de plaine « Entre Champagne et Bourgogne » : le groupement d'intérêt public de préfiguration chargé de mener les travaux a été mis en place en juillet 2010 ;*
- *le projet de parc national de zone humide : quatre sites potentiels vont être mis en consultation durant l'automne 2010 en vue du choix d'un site en 2011 ou 2012.*

Voilà pour l'affichage et l'intention.

### Regardons maintenant les chiffres :

#### Autorisation d'engagement :

*exécution 2009 = 62 994 000€ ; LFI 2010 = 75 333 000€ ; PLF 2011 = 69 888 000€*

#### Postes budgétaires (équivalent temp plein) :

*réalisation 2009 = 779 ; prévision 2010 = 856 ; prévision 2011 = 858*

soit deux postes supplémentaires

#### Et voici l'étendue de la commande, à moyens constants :

*Au regard du plafond d'emploi 2011, les efforts de maîtrise et de réduction des effectifs au sein des établissements publics vont être importants dès 2011, compte-tenu des éléments suivants :*

- *nécessité de doter le futur établissement public du parc national des Calanques, dont la création est prévue en 2011,*

actuellement 13 postes permanents et 20 emplois saisonniers (source :

[http://www.gipcalanques.fr/aujourd\\_hui\\_le\\_gip\\_pour\\_se\\_concerter/qu\\_est\\_ce\\_que\\_le\\_gip\\_des\\_calanques/equipe\\_operationnelle](http://www.gipcalanques.fr/aujourd_hui_le_gip_pour_se_concerter/qu_est_ce_que_le_gip_des_calanques/equipe_operationnelle))

- *nécessité d'élaborer les chartes dans le cadre de la réforme de 2006 des parcs nationaux et de mettre en œuvre les mesures correspondantes, par une présence renforcée sur le terrain,*
- *nécessité de renforcer les moyens humains des établissements publics des parcs nationaux de Guadeloupe puis de Port-Cros suite à l'extension de leur territoire, avec des compétences spécifiquement marines,*
- *nécessité d'accompagner la fin de la montée en puissance des établissements nouvellement créés (parc national de la Réunion, parc amazonien de Guyane, Parcs Nationaux de France).*

*Un redéploiement des effectifs entre les établissements publics de parcs nationaux est donc attendu, notamment par une politique de non remplacement de certains départs en retraite, d'efforts de réorganisation de la structuration interne des établissements et d'économies liées à la mise en œuvre des services communs.*

Si on compte, avec 2 postes de plus il faut doter le PN calanques de 13 postes au moins, augmenter les effectifs de 5 des 10 établissements existants (PN Guadeloupe, PN Port-Cros, PN Réunion, Parc Amazonien de Guyane, Parc nationaux de France).

Ce qui veut dire une diminution drastique des effectifs pour les 5 autres : -19 postes selon la lettre de cadrage du ministère adressés aux directeurs (voir plus loin dans le dossier de presse).

Et avec ces diminutions d'effectifs, il y a

*nécessité d'élaborer les chartes dans le cadre de la réforme de 2006 des parcs nationaux et de mettre en œuvre les mesures correspondantes, par une présence renforcée sur le terrain*

La "mise en œuvre des mesures correspondantes par une présence renforcée sur le terrain", cela signifie de l'assistance à maîtrise d'ouvrage (ingénierie) donc des moyens humains **renforcés** pour y parvenir.

➤ **Face à cette équation impossible, deux options se présentent :**

**option 1 :** On enterre les fondements historiques des parcs nationaux en réorientant les missions des personnels vers l'accompagnement d'actions de développement du territoire (prévu par la loi de 2006). En d'autres termes ce sont les autres missions qui seront délaissées : préservation des patrimoines et de la biodiversité (surveillance du territoire et police de la nature, connaissance et suivi continu du patrimoine naturel, culturel et paysager), accueil du public (infrastructures, animation, pédagogie).

**option 2 :** on enterre les fondements de la toute nouvelle loi de 2006 en renonçant à la mise en œuvre des chartes.

S'il souligne la nécessité de "préserver et renforcer l'identité et l'intégrité de nos parcs" dans son article dans [Le Monde \(1/10/2010\)](#) M. Giran se trompe dans le titre :

## **Les Parcs nationaux ont cinquante ans... mais plus aucune ambition !**

## ANNEXE : SOMMAIRE DOCUMENTS DU DOSSIER DE PRESSE

- **Introduction, contexte budgétaire, chiffres et sources (.gouv.fr, et article M. Giran) + sommaire documents** : fichier « 1 - Dossier de presse : introduction »
- **Exposé des motifs de la loi du 15 avril 2006 portant réforme des Parcs nationaux** : fichier « 2 - 050525\_exposé motifs loi PN\_ConseilMinistres »
- **Extraits de l'exposé des motifs** : fichier « 3 - Extraits Exposé des motifs loi PNx 2006 »
- **Loi n° 2006-436 relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux** : fichier « 4 - Loi PNx PNM et PNR joe\_20060415\_0090\_0001 »
- **Lettre de cadrage préparation des budgets 2011 des parcs nationaux** : fichier « 5 - 20100728\_lettre\_cadrage\_budget\_2011\_PN\_PNF »
- **Budget pluriannuel de l'Etat (source : [www.performance-publique.gouv.fr/.../documents/.../Tire-a-part-DOFP-2010.pdf](http://www.performance-publique.gouv.fr/.../documents/.../Tire-a-part-DOFP-2010.pdf))** : fichier « 6 - document\_dofip2010[1] budget pluriannuel Etat 2011-13 »
- **Budget 2011 des parcs nationaux (source : <http://www.performance-publique.gouv.fr/farandole/2011/pap/html/DBGPGMOPERATEURPGM113.htm>)** : fichier « 7 - budget 2011 Parcs nationaux »
- **Lettre ouverte du SNE-FSU au ministre d'Etat Jean-Louis Borloo sur les budgets 2011 des Parcs nationaux** : fichier « 8 - 20101007lettre\_ouverteJLB\_budget\_PNx »

→ .... Concernant les diminutions de moyens et les suppressions de postes, les choses commencent à se traduire concrètement dans les intentions des directeurs de Parcs nationaux. *Le SNE-FSU tient à disposition des journalistes des éléments sur les situations particulières émergeant dans les parcs nationaux.*